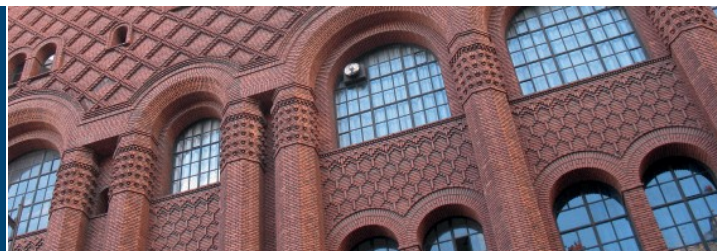


LICENCE 2 et 3

HISTOIRE DE L'ART ET ARCHEOLOGIE Parcours préservation des biens culturels



La Licence d'Histoire de l'art et Archéologie (HAA) permet d'acquérir les bases générales sur les grandes périodes de l'histoire de l'art et de l'archéologie, ainsi que les cadres théoriques, méthodologiques et thématiques spécialisés. La formation fournit un très solide socle de connaissances et d'aptitudes personnelles.

PRESENTATION DU PARCOURS

Cette formation permet à l'étudiant d'acquérir les bases théoriques, pratiques et méthodologiques tant en préservation des biens culturels (PBC) qu'en histoire de l'art et archéologie. L'enseignement couvre divers domaines attachés en particulier à l'histoire matérielle et à l'authenticité des biens culturels, à la connaissance et l'identification des matériaux constitutifs des œuvres, objets et documents ainsi qu'à leurs techniques de fabrication. La compréhension de leur signification culturelle, du contexte de leur création, de leur utilisation passée et présente permet d'appréhender les valeurs culturelles des œuvres, objets ou documents étudiés. La formation permet également d'identifier et de comprendre les mécanismes d'altération des biens culturels.

Une spécialisation est initiée puis développée au cours de ces deux années. Elle devient effective durant le master Conservation-restauration des biens culturels. Le parcours PBC offre les spécialisations suivantes : arts graphiques, peinture, sculpture, installations contemporaines, textiles, vitrail, archéologie, objets d'art, objets ethnographiques.

PROFIL REQUIS

Le parcours est accessible à tout étudiant ayant validé un niveau L1 (60 ECTS) dans le domaine SHS, celui des sciences naturelles (physique, chimie, sciences de la nature et de la vie) ou de leur équivalent dans le cas de candidatures portées par des étudiants étrangers notamment. Le parcours est également accessible à des professionnels en reprise d'études dont l'activité est liée au domaine ou dans le cadre d'une reconversion.

MODALITES D'ADMISSION

L'admission en L2 est prononcée par la commission pédagogique du parcours à l'issue d'une série d'épreuves et d'un entretien en mai. Les épreuves portent sur la culture générale en histoire, histoire de l'art, géographie, technologie, sciences naturelles et sur l'expression écrite pour l'essentiel. Une épreuve d'habileté manuelle, de dessin et de peinture sont également mise en œuvre. Les candidats sont invités à déposer une candidature sur l'application e-candidat : (<https://ecandidat.univ-paris1.fr>). Les candidatures sont examinées par un jury. Une décision est rendue en mai ou juin. Les candidats ont ensuite une semaine pour confirmer leur inscription en s'inscrivant administrativement.

L'admission en L3 est de droit pour les étudiants ayant obtenu les 60 ECTS de la licence 2 Histoire de l'art et archéologie parcours Préservation des biens culturels. Elle s'effectue à travers la procédure de réinscription (<http://reins.univ-paris1.fr>).

L'admission en L3 de tous les autres étudiants (y compris les titulaires d'un diplôme étranger) et des professionnels souhaitant reprendre des études se fait sur dossier. Les candidats sont invités à déposer une candidature sur l'application e-candidat : (<https://ecandidat.univ-paris1.fr>). Les candidatures sont

examinées par un jury. Une décision est rendue en mai ou juin. Les candidats ont une semaine pour confirmer leur inscription en s'inscrivant administrativement. L'indication de la dominante choisie est exigée. Les candidatures sont examinées par un jury. Une décision est rendue fin juin, début juillet. Les candidats ont ensuite une semaine pour confirmer leur inscription en s'inscrivant administrativement.

PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS

En L2, le parcours PBC est composé d'unités fondamentales (choix de matières en histoire de l'art et archéologie), d'unités de méthodologie et d'unités complémentaires. Ces deux dernières unités permettant d'entrer dans la spécialisation de la préservation des biens culturels. En L3, le parcours PBC s'articule en UE fondamentale et UE de méthodologie et de préprofessionnalisation.

PRINCIPAUX PARTENAIRES

Bibliothèque Nationale de France, Paris ; Centre Culturel de Parentignat en relation avec la ComueHeSam (semestre « Michel Serres ») ; Ecole du Louvre, Paris ; Musée Bourdelle, Paris ; Institut national du patrimoine, Paris, Aubervilliers ; Commission Diocésaine d'Art Sacré de Lille ; Muséum National d'Histoire Naturelle, Paris ; Palais des Beaux-arts, Lille ; pôle Culture et Animation, Direction de l'Education et de la Vie locale, Département du Lot ; Musée Vivenel, Compiègne ; Unité d'archéologie de Saint-Denis ; Ecole Française d'Athènes ; Institut valencien de Conservation-Restauration (IVCR), Espagne ; Université Nicolas Copernic, Torun, Pologne ; Ecole du Patrimoine Africain (EPA), Porto Novo, Bénin ; Library of Congress, Washington ; Centre de conservation du Québec.

POURSUITE D'ETUDES EN MASTER A PARIS 1

Ce parcours prédestine les étudiants à la mention de master Conservation-restauration des Biens Culturels, mais aussi dans le cas d'une réorientation, aux masters en Histoire de l'art, Patrimoine et musées et Archéologie, ainsi que les autres masters de SHS.



LICENCE 2 ET 3 HAA PARCOURS PRESERVATION DES BIENS CULTURELS

RESPONSABLE DU PARCOURS:

Thierry LALOT

17, rue de Tolbiac – 75013 Paris

Thierry.Lalot@univ-paris1.fr